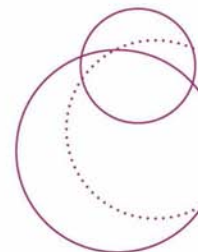




Dossier de presse



## Signature du Contrat local de santé

Afin de répondre de la manière la plus pertinente aux enjeux de santé du territoire, la Ville de Bourg-en-Bresse, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Préfecture avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil général de l'Ain ont souhaité mettre en place un **Contrat local de santé (CLS)**. L'objectif est de fédérer de nombreux acteurs locaux autour de la promotion de la santé, la prévention et l'accès aux soins.



Contact presse : Ville de Bourg-en-Bresse - Direction de la communication  
Tél : 04 74 45 72 36 - Fax : 04 74 22 22 76  
Email : [crocianic@bourgenbresse.fr](mailto:crocianic@bourgenbresse.fr)

Novembre 2013

# Pourquoi un Contrat Local de Santé ?

Fin 2012, la Ville de Bourg en Bresse et l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ont souhaité mettre en place un Contrat Local de Santé sur le territoire communal.

La démarche engagée sera effectuée en deux phases, avec en premier lieu la signature du Contrat local de santé avec **l'identification des besoins et une réflexion sur les actions en cours**, puis, dans un second temps, **l'élaboration d'un Contrat local de santé plus large, avec d'autres acteurs locaux**.

## Une démarche partenariale

La Ville de Bourg-en-Bresse, l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, la Préfecture et le Conseil général de l'Ain sont signataires de ce contrat qui permet :

- **l'état des lieux des actions,**
- **l'identification des besoins,**
- **la définition des priorités,**
- **les perspectives avec la préparation du Contrat Local de Santé 2015-2020**

L'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient.

L'État a été invité à signer ce 1<sup>er</sup> contrat en raison de sa compétence légale dans le domaine de la cohésion sociale et plus spécifiquement de la politique de la Ville à travers l'action de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Le Conseil Général de l'Ain a également été convié en raison de ses compétences légales dans les champs de la jeunesse, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

## Une vision d'avenir

De nombreux acteurs locaux sont d'ores et déjà associés à la réalisation des actions du contrat. L'enjeu est de rassembler un maximum de partenaires autour des priorités repérées et de coordonner leurs actions de façon optimale (perspective d'inclusion de nouveaux partenaires parmi les acteurs locaux par exemple CPAM, CAF, centres hospitaliers -Fleyriat et CPA-, éducation nationale...).

Le CLS de Bourg-en-Bresse s'est inspiré du concept global de santé, prenant ainsi en compte les facteurs déterminants de la santé en fonction du contexte local. Par exemple, la problématique de l'accès aux soins et notamment de la démographie médicale, le maintien à domicile des personnes âgées ou les paramètres environnementaux (habitat, qualité de l'air..), ont été identifiés comme prioritaires.

Les habitants les plus fragiles ( jeunes, personnes âgées ou handicapées..) feront l'objet d'une attention particulière .

## 8 priorités pour le Contrat local de santé

Le contrat local de santé porte sur un champ d'intervention volontairement limité pour répondre à des problématiques identifiées comme prioritaires. Il n'a pas vocation à être exhaustif.

Il doit permettre d'accroître la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en direction de publics cibles, en agissant notamment sur les facteurs environnementaux, socio-économiques et sur le comportement individuel.

Suite aux réflexions entre les signataires, au cours desquelles ont notamment été partagés les éléments issus du diagnostic local de santé, 8 priorités ont été définies, déclinées en objectifs puis en actions, parmi lesquelles on peut citer :

- le travail mené sur la **démographie médicale pour améliorer l'offre de soins de proximité,**
- le travail mené sur la **coordination des acteurs de gérontologie afin d'améliorer le maintien à domicile des personnes âgées,**
- les actions menées pour **prévenir et limiter les risques sanitaires liés à l'environnement de vie des habitants.**

### Priorité 1 : Observation continue de la santé des Burgiens

- Identifier et analyser les besoins en matière de santé à Bourg-en-Bresse

**Exemple d' action :** mener un diagnostic santé des 12-29 ans à Bourg-en-Bresse avec un focus sur les jeunes des quartiers prioritaires Politique de la Ville.



### Priorité 2 : Prévention et promotion de la santé

- Créer un réseau d'acteurs autour du champ de la prévention et de la promotion de la santé
- Porter et accompagner des actions de promotion de la santé sur la ville et en priorité sur les quartiers identifiés « politique de la ville »
- Améliorer le recours au dépistage

**Exemple d'action :** porter/accompagner des actions sur la santé de l'enfant et la parentalité sur les quartiers prioritaires Politique de la Ville.

### Priorité 3 : Accès aux droits et aux soins

- Réduire les inégalités sociales de santé en améliorant la connaissance des professionnels et des habitants sur les ressources locales en matière de santé
- Préserver et améliorer l'offre de soins de proximité sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse

**Exemple d'action :** mener une étude-action sur l'offre de soins de proximité sur l'agglomération élargie de Bourg-en-Bresse.



### Priorité 4 : Santé Mentale

- Améliorer l'accompagnement médico-social des personnes porteuses de troubles psychiques

**Exemple d'action :** articuler les travaux du Comité Territorial en Santé Mentale et du Conseil Local de Santé Mentale.



### Priorité 5 : Santé des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

- Maintenir l'autonomie de la personne âgée à domicile
- Prévenir, après diagnostic médico-social, la dégradation des situations individuelles à domicile
- Prévenir les ruptures dans les parcours d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

**Exemple d'action :** décliner au niveau communal la filière gérontologique

### Priorité 6 : Santé environnementale

- Promouvoir un habitat favorable à la santé
- Prévenir et limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air

- Prévenir et limiter les risques sanitaires liés à l'environnement sonore

**Exemple d'action :** lutter contre la prolifération de l'ambrosie

## Priorité 7 : Santé des jeunes

- Promouvoir la santé des jeunes

**Exemple d'action** : poursuivre les actions mises en place par le Centre de Planification et d'Éducation Familiale

## Priorité 8 : Lutte contre les addictions et la toxicomanie

- Identifier, avec les opérateurs des champs concernés, les objectifs en matière d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de soin pour les jeunes de Bourg-en-Bresse

**Exemple action** : dresser un constat commun des besoins pour identifier des pistes d'action.

